

FRELON ASIATIQUE

S'INFORMER
LE RECONNAITRE
LE SIGNALER



PROTÉGEONS NOTRE BIODIVERSITÉ,
AGISSONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Une espèce classée exotique envahissante par l'Union européenne.
Un nuisible qui prolifère depuis 2023 dans le Haut-Rhin,
dernier département de l'hexagone envahi.



LE SIGNALER

**VOUS L'AVEZ VU ?
SIGNALEZ-LE !**



Signalez un nid ou une observation d'individu sur www.lefrelon.com
Ou signalez-le à l'adresse courriel suivante : referentfa68@gmail.com
Et dans la mairie de la commune où a eu lieu l'observation.



LES ENJEUX



Protection des populations : le frelon s'implante majoritairement dans les zones urbaines et péri-urbaines. Il perturbe la vie au quotidien (marchés, terrasses, restaurants, écoles, jardins).



Protection de la biodiversité : 1 seul nid de frelons asiatiques consomme plus de 11 Kg d'insectes utiles et indispensables à la pollinisation.



Protection de l'apiculture : Entre 20 et 25 % de pertes de colonies sont dues au frelon asiatique !
Protection de l'arboriculture et de la viticulture : pertes de récolte.

FRELON ASIATIQUE=DANGER

Il ne faut pas intervenir soi-même ou s'approcher à moins de 10 m d'un nid secondaire. La destruction doit être réalisée par un professionnel.
Soyez prudent lors de vos travaux de jardins (taille de haies ou tontes) !